

ANNEXE 4 : ETAPES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE CLIMAXION

Rénovation énergétique des copropriétés - AIDE A L'INVESTISSEMENT

ETAPE 1 : ECHANGE AVEC L'INTERLOCUTEUR DE LA REGION
► Bénéficiaire : Prendre contact avec votre interlocuteur CLIMAXION ⁽¹⁾ avant le dépôt de votre demande d'aide
► Interlocuteur CLIMAXION : Présentation du dispositif au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre et échange sur le projet
ETAPE 2 : OUVERTURE DE LA DEMANDE D'AIDE D'AIDE ET DEPOT DES PREMIERES PIECES
► Bénéficiaire : Dépôt par mail des éléments suivants avant validation du DCE⁽⁴⁾ :
△ RIB au nom du syndicat des copropriétaires
△ Numéro de SIREN/SIRET du syndicat des copropriétaires
△ Numéro d'immatriculation dans le registre des copropriétés
△ Règlement de copropriété
△ Attestation de composition de la copropriété ⁽²⁾ signée par le syndic de copropriété
△ Rapport complet du mémoire technique ⁽²⁾ (réalisé conformément au cahier des charges défini)
△ Rapport du test d'étanchéité à l'air préalable
△ Etude thermique Th C E ex conforme aux travaux proposés dans le mémoire technique
△ Plans, coupe et photos du ou des bâtiments
△ Plans de ventilation (en cas de recours à une ventilation double flux)
► Interlocuteur CLIMAXION : Validation du mémoire technique et autorisation de démarrer la consultation des entreprises
ETAPE 3 : DEPOT DES PIECES COMPLEMENTAIRES
► Bénéficiaire : Dépôt par mail des pièces suivantes, après notification des marchés de travaux et avant la réception des travaux :
△ Attestation et rapport de conformité des offres ⁽²⁾
△ Devis ou CCTP et DPGF notifiés aux entreprises pour les lots de travaux énergétiques
△ Fiches techniques des isolants biosourcés mis en œuvre (en cas de sollicitation du bonus biosourcés)
△ Planning prévisionnel de l'opération
△ Plan de financement de l'opération
△ Procès-verbal de l'Assemblée générale de copropriété validant les travaux énergétiques de la copropriété
► Interlocuteur CLIMAXION : Validation finale du dossier technique et programmation de l'aide au vote des élus régionaux
↓ ATTRIBUTION DE L'AIDE en Commission Permanente du Conseil Régional ↓
VERSEMENT D'UNE AVANCE (30%) - Au démarrage des travaux
Les éléments suivants seront à déposer par mail :
△ Document justifiant le démarrage des travaux (ex: OS travaux)
△ RIB au nom du syndicat des copropriétaires (si modifié depuis le dépôt de la demande d'aide)
VERSEMENT D'UN ACOMPTE (40%) - Lorsque 70% du budget prévisionnel est acquitté
Les éléments suivants seront à déposer par mail :
△ Etat récapitulatif des dépenses ⁽²⁾ justifiant une dépense de 70% minimum du budget prévisionnel
VERSEMENT DU SOLDE - Lorsque les travaux sont terminés et les factures acquittées
Les éléments suivants seront à déposer par mail :
△ Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux éligibles Climaxion ⁽²⁾ avec indication du nombre de logements rénovés
△ Etat récapitulatif final des dépenses ⁽²⁾
△ Plan de financement définitif de l'opération
△ Factures des lots énergétiques et fiches techniques des isolants biosourcés (sur demande de l'interlocuteur CLIMAXION)
△ Rapport du test d'étanchéité final
△ Rapport DIAGVENT 2 (ou DIAGVENT 3 ou test d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques)
△ Rapport d'équilibrage des réseaux hydrauliques de chauffage
△ Bon de commande ⁽³⁾ du panneau CLIMAXION

(1) Trouvez l'interlocuteur CLIMAXION correspondant à la localisation de votre projet sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/contact>

(2) Modèles à utiliser téléchargeables sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/docutheque/soutien-renovation-energetique-coproprietes>

(3) Bon de commande disponible sur [climaxion.fr](https://www.climaxion.fr) : <https://www.climaxion.fr/contact>

(4) Dossier de consultation des entreprises

Toute demande déposée après notification des marchés aux entreprises effectuant les travaux sur les lots énergétiques **sera inéligible**.